

COMMUNE  
de  
LA FOUILLOUSE

Nos réf. / rb

**ARRÊTE N° 25/009**

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION**

**Rue Centrale**

**Le Maire de la Commune de La Fouillouse,  
VU :**

- Le Code de la Route et ses articles 36-37-38-44 et 225,
- Le Code des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1, 2212-2 et 2213-2,

**CONSIDERANT :** La demande de l'entreprise Tréma afin de permettre des travaux de raccordement Enedis, pour des raisons de sécurité, il y a lieu de prendre les dispositions suivantes :

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :** La circulation sera fermée rue Centrale au droit du n°5 Une déviation sera mise en place, elle empruntera la rue Goubelly dont le sens de circulation sera inversé, la rue de la Libération et la rue de Saint Just.

**ARTICLE 2 :** La signalisation nécessaire à l'application du présent arrêté sera mise en place et entretenue par le pétitionnaire.

**ARTICLE 3 :** Le pétitionnaire sera tenu responsable de tous dégâts pouvant être le fait de son chantier.

**ARTICLE 4 :** Ces dispositions prendront effet lundi 3 février 2025 pour une durée de 2 semaines.

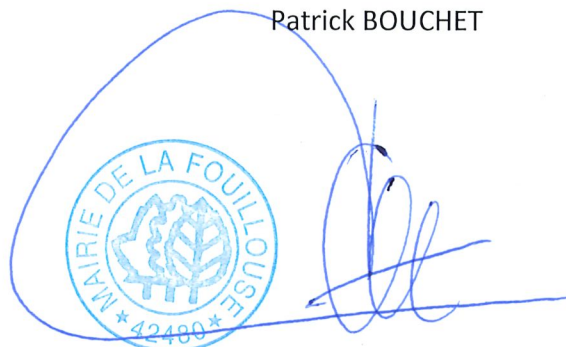
**Ampliation du présent arrêté sera adressée à :**

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de la Fouillouse,
- Tréma (mail)

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à La Fouillouse, le mercredi 22 janvier 2025

Le Maire  
Patrick BOUCHET



The image shows the official seal of the Municipality of La Fouillouse, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE LA FOUILLOUSE' and the number '42480'. To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Patrick Bouchet'.